

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-426/SG/IAM autorisation de loterie au profit des Œuvres sociales de la 13° D.B.L.E. « Camerone ».

n° 75-426/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-  
MANS

Date de publication

7 mars 1975

Numéro JO

n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro

25 mars 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—M. le lieutenant-colonel Lardry, commandantla 13e Demi-brigade de Légion étrangère, est autorisé à organiser une tombola de DIX MILLE (10 000) billets de deux cents francs (200) l'un dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres sociales de la 13e D.E.L.E.

#### Art. 2

Le tirage aura lieu le jeudi 3 mai 1975 à 17 h, à Djibouti.

#### Art. 3

Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant: -Le Chef du Service des Affaires administratives ou son remplaçant président. — Le trésorier payeur général du Territoire ou son remplaçant : — Le lieutenant-colonel Lardry, ou son remplaçant membre.

#### Art. 4

M. le lieutenant-colonel Lardry est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6e L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.